



Mars 2025

## REACH

Le règlement européen REACH n°1907/2006, concerne l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques. Il est entré en vigueur le 1er juin 2007. REACH rationalise et améliore l'ancien cadre réglementaire de l'Union européenne sur les produits chimiques.

Les principaux objectifs de REACH sont d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques que peuvent poser les produits chimiques, la promotion de méthodes d'essai alternatives, la libre circulation des substances au sein du marché intérieur et de renforcer la compétitivité et l'innovation.

REACH fait porter à l'industrie la responsabilité d'évaluer et de gérer les risques posés par les produits chimiques ainsi que de fournir des informations de sécurité adéquates à leurs utilisateurs. En parallèle, l'Union européenne peut prendre des mesures supplémentaires concernant des substances extrêmement préoccupantes (Substances of Very High Concern : SVHC), quand une action complémentaire au niveau européen se révèle nécessaire.

En tant que premier importateur d'articles (au sens du règlement REACH), nous sommes soumis aux exigences de l'article 33 du règlement.

Nos produits certifiés comme étant des EPI conformément au règlement EPI 2016/425, sont conformes à l'annexe XVII concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses, de certains mélanges et articles dangereux.

Par ailleurs, l'article 33 de REACH impose à tout fournisseur d'un article contenant une substance identifiée comme substance extrêmement préoccupante (SVHC), avec une concentration dans l'article supérieure à 0.1% masse/masse, de fournir au destinataire de l'article les informations dont il dispose pour permettre l'utilisation dudit article en toute sécurité.

Afin d'assurer l'application de ces exigences dans la durée, nous engageons nos fournisseurs dans une démarche garantissant la non-utilisation des substances extrêmement préoccupantes ou, à minima, à nous avertir de leurs présences dans nos produits et de nous proposer une solution de remplacement.

Au-delà de l'engagement de nos fournisseurs, dans un but de contrôle strict, nous collaborons étroitement avec plusieurs laboratoires d'essais afin de contrôler l'absence de SVHC dans nos produits.

Vous pouvez retrouver la liste des SVHC sur le site internet de l'ECHA : <http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table>

Sabrina DURAND  
Group Quality and certification Manager

Worldwide Euro Protection  
120 Rue Michel Girer  
01390 Mionnay - France  
04 72 26 23 23

**WORLDWIDE EURO PROTECTION**  
ZAC DE LA DOMBES  
120 RUE MICHEL GIRER  
01390 MIONNAY  
Siren : 840 139 059